



Les temps périscolaires ponctuent la journée des enfants. Ces temps propices à l'apprentissage de la vie en collectivité sont aussi des temps de pauses, de détente, de jeux mais aussi de séparations et de retrouvailles.

Accueil périscolaire du matin

7h30 - 8h20

L'accueil est proposé le matin à partir de 7h30. Les enfants accèdent à des espaces calmes, des jeux propices à démarrer la journée en douceur. Les animateurs proposent des activités adaptées au rythme de chacun et accueillent les enfants et leurs parents pour que la séparation se passe au mieux, en particulier en maternelle.

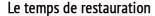
Les enfants sont confiés aux enseignants à partir de 8h20 en fonction des écoles.

Accueil périscolaire du midi

11h30 - 13h20

L'objectif est de proposer un temps de pause méridienne au cours de laquelle les enfants peuvent récupérer, entre deux moments de classe.

L'accueil du midi s'articule en deux temps : le temps de restauration et le temps de détente et de jeu.



Le service se fait à table pour l'ensemble des écoles. Les enfants déjeunent :

- Au centre éducatif Henri Gouillard pour les écoles P. Langevin, D. Diderot, J. Jaurès, L. Michel
- Au centre éducatif Bella Mandel, pour le groupe scolaire H. Barbusse
- A la restauration Belle Vue pour les écoles A. _France, J. Curie et L. Pasteur.
- A la restauration Brevière pour l'école E. Zola

Les animateurs mangent en même temps que les enfants, ce qui permet un meilleur accompagnement du temps du repas, favorise l'éducation au goût, le partage et la convivialité.

La confection des repas est assurée par la Société Dupont. Le repas est composé d'une entrée, d'un plat principal, de fromage ou de produits laitiers et d'un dessert.

Le temps de jeux et de détente du midi

Le midi doit aussi être un temps de détente et de pause. Les enfants ont accès à différents espaces pour pouvoir se défouler ou se reposer. En plus de ces espaces autonomes, des activités sont proposées par les animateurs : jeux extérieurs, activités de créations, jeux de société, danse...









Accueil périscolaire du soir



16h30 - 18h30

Le temps de jeux et de détente du soir

Un goûter est proposé aux enfants (pain, viennoiserie...). Après celui-ci, les enfants accèdent à des espaces de jeux intérieurs et extérieurs. Ils peuvent proposer ou participer à des activités organisées par les animateurs. Le départ des enfants se fait jusqu'à 18h30.



L'accueil de loisirs du mercredi et des vacances

L'accueil est possible à la demi-journée sans repas ou à la journée avec repas.

Les horaires sont :

- A la demi-journée :

Le matin : de 8h30 à 9h00 jusque 12h00 - 12h15 (sans garderie)

et de 7h30 à 12h00 - 12h15 (avec gardèrie) L'après-midi : de 13h30 à 17h00 - 17h30 (sans garderie)

et de 13h30 à 18h30 (avec garderie)

- A la journée :

De 8h30 à 9h00 jusque 17h00 - 17h30 (sans garderie) et à partir de 7h30 jusque 18h30 (avec garderie).

L'accueil de loisirs du mercredi a lieu au centre éducatif Henri Gouillard.

-> L'accueil de loisirs des vacances :

Un centre de loisirs est proposé à chaque vacances scolaires (pas de CAJ aux vacances de Noël)

Que font les enfants à l'ALSH?

En début de centre et en fonction de l'âge des enfants, des groupes de vies sont organisés.

Afin de bien commencer la journée, un petit-déjeuner leur est proposé.

Le matin, l'équipe d'animation, sous la houlette du directeur, met en place des activités qui tiennent compte du projet pédagogique du centre (activités manuelles, sportives, culturelles, sorties pédagogiques...).

L'après-midi, les activités sont articulées de la même façon que la matinée, avec la suite des projets en cours ou alors des grands jeux collectifs qui favorisent la socialisation, le partage, l'échange et le respect.

Vers 16h00, le goûter est proposé aux enfants.







Durant ces différents temps, les enfants sont encadrés par une équipe de professionnels formés aux métiers de l'animation et/ou de la petite enfance. Les animateurs et les ATSEM accompagnent les enfants dans l'apprentissage du vivre ensemble. Ils organisent les temps d'accueil des enfants, proposent des activités, sont à l'écoute des envies et des besoins des enfants. Sur chaque site, des directrices supervisent ces différents temps.

Directeur du service Petite Enfance, Jeunesse et Éducation :

Christophe WALLART- 03.21.79.42.79

Secrétariat du service Petite Enfance, Jeunesse et Éducation :

Céline DEDOURGES et Anaïs BERNARD - 03.21.79.42.79

Responsable du centre éducatif Henri Gouillard :

Dany WATRELOT

Avenue Jeanne d'Arc, 62440 HARNES - 03.21.76.98.74

Responsable du centre éducatif Bella Mandel:

Yamina KECHIOUCH

Rue François Delattre, 62440 HARNES- 03.21.74.17.45

Responsable de la restauration Belle Vue et Brevière :

Isabelle THULLIEZ

Rue de Commercy (Belle Vue) et rue Saint Avolt (Brevière), 62440 HARNES - 03.21.78.38.94

Responsable du service des Affaires Scolaires :

Séverine DEVULDER - 03.21.79.42.79



Votre interlocuteur pour les questions d'ordre administratif et financier : Secrétariat du service Petite Enfance, Jeunesse et Education - Mairie de Harnes 35 rue des Fusillés 62440 HARNES enfancejeunesse@ville-harnes.fr - 03.21.79.42.79

Le dossier unique éducation

La première démarche des familles doit être la constitution du « dossier d'inscription », commun à l'ensemble des activités gérées par le Service Enfance. Il est valable pour l'année scolaire et doit être mis à jour tous les ans. En l'absence de dossier, l'enfant ne peut être accueilli dans les services.

** PIECES A FOURNIR:

- Avis d'imposition N-1 - Photocopie de l'attestation CMU - Photocopie des vaccins de l'enfant - Photocopie de l'Aide aux Temps Libre de la CAF - Photocopie attestation d'assurance de responsabilité civile.

Modalités d'inscriptions et de réservations aux activités

Le dossier unique permet ensuite aux familles d'inscrire leurs enfants aux différents services : accueils périscolaires, restauration scolaire et accueil de loisirs. Ces réservations peuvent se faire en mairie 48 heures avant le jour désiré ou 72 heures avant via le portail famille (jour ouvré).

Portail Famille

Dans un souci de modernisation et de simplification des démarches administratives, le Service Enfance a mis en place un portail famille par internet.

Celui-ci permet de mettre à jour le dossier éducation, d'effectuer les inscriptions et réservations aux activités mais aussi de disposer d'un espace d'information et de communication avec le secrétariat.

Lors de l'enregistrement du premier dossier éducation par le secrétariat, les identifiants de connexion de la famille sont créés et sont communiqués à la famille.

Les tarifs

Les tarifs applicables dépendent du coefficient social (avis d'imposition N-1) et de la commune de résidence du foyer (tarification majorée pour les Non Harnésiens).

L'absence de justificatifs de revenus et de domicile entraîne l'application du tarif maximum. Les réservations des créneaux d'accueil entrainent la facturation, sauf cas exceptionnels (maladie de plus de 3 jours...).

Les modalités de paiement

Les factures sont envoyées par mail aux familles à terme échu et selon la fréquence suivante :

- Tous les mois pour l'accueil périscolaire et la restauration scolaire, pour l'accueil de loisirs, Il est possible de régler par chèque, espèces ou carte bancaire (via le portail famille), CESU (accueil périscolaire), ANCV (centre de loisirs).

Si la famille le souhaite, elle peut demander la mise en place du prélèvement automatique au secrétariat.